

« Les libertés à l'abandon »

LE MONDE | 09.12.1968 | PIERRE VIDAL-NAQUET.

Puisqu'il existe en France une instruction civique, et que les libertés sont au programme de la classe de seconde, voici un petit livre qui devrait servir de manuel à chaque professeur et à chaque élève de cette matière, parfois un peu négligée (1). L'auteur, maître des requêtes au Conseil d'Etat, est un juriste qui s'est fait connaître par son indépendance d'esprit, notamment dans sa collaboration à la revue Critique. En quelque deux cent cinquante pages de ce livre de poche, il a su rassembler l'essentiel : analyses précises et documents souvent peu connus, autant de matières à de fructueuses explications de textes.

Le titre du premier chapitre, « Histoire d'une régression », donne une idée assez juste de ce qui a été tenté : décrire par le menu, sans faire de personnalités, la technique de grignotage par laquelle les libertés publiques ont été peu à peu, malgré certaines réactions, amenuisées ou même parfois ridiculisées : « En matière de libertés publiques, il existe une telle continuité dans ce qui a été accompli et accepté depuis une trentaine d'années qu'il faudrait être bien aveugle ou trop "habile" pour écrire sur ce thème un livre partisan qui contienne quelque vérité ».

Si les libertés « classiques », liberté et sécurité personnelles et liberté d'expression, font l'objet de chapitres nourris d'exemples précis (l'un d'entre eux est l'affaire Audin), si l'auteur a eu assez de prescience pour rappeler, avant les décrets d'interdiction du 12 juin 1968, les dangers d'une utilisation abusive de la loi du 10 janvier 1936 contre les ligues, il a élargi son angle de vue en traitant non seulement de la liberté de la presse, mais de la protection de l'individu contre les abus d'une certaine presse (qu'on se souvienne des scènes scandaleuses qui marquèrent l'agonie de Charles Dullin ou la mort de Gérard Philipe). Les libertés syndicales font l'objet d'un chapitre nourri où le problème de la section syndicale d'entreprise, qui joua le rôle que l'on sait lors des négociations de Grenelle, est bien posé.

La justice fait l'objet de considérations souvent très proches de celles que Casamayor a soutenues dans ces colonnes. Le livre se termine par des réflexions au-delà du cadre étatique, mais le chapitre le plus original est peut-être cependant celui que M. Errera consacre aux droits des minorités : « Quitte à répéter une évidence, il faut bien avouer qu'en France la République n'a jamais beaucoup aimé les particularismes ; de menues mais pesantes oppressions se sont ainsi édifiées sur l'unité et l'indivisibilité, abstractions froides que nul ne songe à remettre en question ». L'auteur illustre son propos – qu'il aurait pu élargir en tenant compte des courants régionalistes qui se sont manifestés ces derniers temps - avec trois exemples : celui des objecteurs de conscience que le comité de salut public de 1793 avait voulu dispenser du service armé et dont le récent statut n'a que partiellement réglé le problème, celui des étrangers toujours et par définition suspects ; celui des tziganes en voie de règlement, selon la loi, sinon selon les habitudes. Des textes saisissants mettent en lumière cette méfiance de l'autre, parfois haineuse, qui est un des traits de notre tempérament national. Ainsi ce débat de 1907 où un député s'exprima en ces termes : « On reconnaît les romanichels à des signes qui sont les suivants : il y a d'abord un signe de race que vous connaissez comme moi... ». Ainsi encore ce livre de Jean Giraudoux, achevé d'imprimer le 17 juillet 1939, où l'on pouvait lire, à propos des étrangers en France : « Nous les trouvons grouillants sur chacun de nos arts ou de nos industries nouvelles et anciennes, dans une génération spontanée qui rappelle celle des puces sur le chien à peine né ».

Chemin faisant, M. Errera propose mainte amélioration de détail à la législation existante. Il rappelle, par exemple, l'institution propre aux pays Scandinaves et adoptée, non sans modifications, par d'autres pays, de l'Ombudsman, « chien de garde » des droits de l'homme, auprès duquel quiconque se sent lésé peut faire appel. Mais il ne se fait pas d'illusions, comme le montre le texte de Tocqueville sur le despotisme moderne qu'il place en fin de volume, texte annonciateur des analyses de Marcuse sur le pouvoir manipulateur. « Il est absolu, détaillé, régulier, prévoyant et doux. Il ressemblerait à la puissance paternelle si, comme elle, il avait pour objet de préparer les hommes à l'âge viril ; mais il ne cherche, au contraire, qu'à les fixer irrévocablement dans l'enfance ; il aime que les citoyens se réjouissent, pourvu qu'ils ne songent qu'à se réjouir. Il travaille volontiers à leur bonheur ; mais il veut en être l'unique agent et le seul arbitre ; il pourvoit à leur sécurité, prévoit et assure leurs besoins, facilite leurs plaisirs, conduit leurs principales affaires, dirige leur industrie, règle leurs successions, divise leurs héritages; que ne peut-il leur ôter entièrement le trouble de penser et la peine de vivre ? »

Une chronologie et une bibliographie complètent cet excellent volume.

(1) Roger Errera, "les Libertés à l'abandon", collection Politique, Editions du Seuil, 6 francs.

PIERRE VIDAL-NAQUET.